

MODALITES SAISON 2019 / 2020

Nous sommes une association loi 1901 dont le fonctionnement est assuré uniquement par des bénévoles (voir [bouton CONTACTS](#)). Vous pouvez prendre connaissance de notre projet associatif [bouton DOCUMENTS / VIE DE L'ASSOCIATION](#).

Nos conditions d'admission

Chaque adhérent est tenu :

- de fournir un certificat d'aptitude à la pratique de la randonnée pédestre daté de moins de 3 mois ;
- de renseigner le bulletin d'inscription accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'association [bouton ADHESION](#);
- de renseigner la fiche santé attachée au bulletin d'inscription et de la conserver dans le sac à dos en permanence ;
- de respecter le règlement intérieur de l'association [bouton DOCUMENTS / FONCTIONNEMENT DU CLUB](#);
- de respecter les consignes données par les animateurs ;
- d'avoir l'équipement adapté. Voir [bouton DOCUMENTS / FONCTIONNEMENT DU CLUB / RANDONNER EN SECURITE](#)

Cotisation annuelle

Son montant comprend 3 éléments : la licence de la FFR (Fédération Française de Randonnée), l'assurance attachée et l'adhésion à l'association. Voir détail sur le bulletin d'inscription [bouton ADHESION](#).

- l'inscription annuelle est exigible dès la première sortie ;
- cependant, les personnes nouvelles intéressées ont la possibilité de participer à une première randonnée à l'essai ;
- en cas d'inscription en cours de saison, la cotisation annuelle est due.

Modalités de départ et co-voiturage

- pour chaque randonnée, le rassemblement a lieu au **parking rue Ferdinand de Lesseps au niveau de l'arrêt de bus** ;
- soyez présent au lieu de départ 15' avant l'heure afin de permettre l'organisation du co-voiturage par les animateurs ;
- n'oubliez pas de vous munir de l'appoint pour le prix du co-voiturage tel qu'indiqué sur le programme trimestriel [bouton PROGRAMME](#)

Modification ou annulation de randonnées

- les animateurs responsables se réservent le droit de modifier ou de supprimer une randonnée en raison des conditions climatiques ou de l'état du terrain ou pour des raisons d'interdiction d'accès aux Massifs ;
- pour des raisons de sécurité, nos amies les bêtes ne sont pas acceptées ;

Sorties ou séjours avec inscription préalable

- Certaines sorties et l'ensemble des séjours nécessitent une inscription préalable en ligne que vous effectuerez sur le bouton **INSCRIPTION**. L'accès se fait en entrant votre identifiant à savoir votre numéro de licence.
- dans tous les cas où une participation financière est nécessaire, l'inscription ne sera validée qu'à réception par le Club du dossier complet comprenant :

Le bulletin d'inscription papier dûment renseigné, imprimé à partir du bouton **FICHE** correspondant à la sortie ou au séjour choisi

Le chèque du montant de la participation demandée

Pour plus de précisions voir bouton **DOCUMENTS / FONCTIONNEMENT DU CLUB / REGLEMENT DES SEJOURS**